



Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la
Transition écologique et solidaire

Paris, le vendredi 13 avril 2018

Communiqué de presse

Publication des feuilles de route sur la qualité de l'air : Nicolas Hulot salue la mobilisation des acteurs locaux pour apporter des solutions opérationnelles

A l'occasion d'un déplacement aujourd'hui à Grenoble, Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, a rendu public les « feuilles de route » sur la pollution de l'air, élaborées depuis plusieurs mois par les préfets de région en lien avec les acteurs locaux. Elles définissent des actions pour améliorer la qualité de l'air dans les 14 zones particulièrement touchées par la pollution atmosphérique.

Nicolas Hulot avait demandé en octobre 2017 aux préfets des zones concernées par le dépassement des seuils de pollutions de l'air d'élaborer - avec les collectivités locales, les entreprises et les associations – des feuilles de route précisant les actions à déployer par tous les acteurs compétents. Suite à [la réunion des ministres de l'environnement sur la qualité de l'air à Bruxelles](#) en janvier 2018, le ministre avait réuni le mois suivant les préfets, les maires et les présidents de régions des grandes métropoles concernées afin d'effectuer un point d'étape sur l'élaboration de ces feuilles de route. Les 14 documents sont dévoilés aujourd'hui.

« La lutte contre la pollution de l'air est l'affaire de tous et doit être menée par tous. Les collectivités des 14 zones les plus polluées de France ont assumé leurs responsabilités en proposant une série d'actions nouvelles et bénéfiques à court et moyen terme. Je me réjouis de ce travail collectif, nous devons désormais poursuivre sur cet élan en mettant en œuvre les mesures proposées. Les feuilles de route feront l'objet d'un suivi régulier et ont vocation à être renforcées jusqu'à atteindre nos objectifs. Je serai attentif à ce que le travail mené ces derniers mois se traduise rapidement dans les territoires » a déclaré le ministre.

A l'occasion de ce déplacement, Nicolas Hulot s'est félicité de l'essor des dispositifs mis en place dans le domaine de la lutte contre la pollution de l'air et la mobilisation des Français :

- Il a ainsi salué la montée en puissance de la [prime à la conversion](#) de véhicules dont on dénombre déjà **25 000 bénéficiaires sur les 3 premiers mois de sa mise en place. Le Ministre a annoncé le lancement d'une campagne d'information dans les prochaines semaines pour accentuer encore cette dynamique.** La prime à la conversion donne la possibilité aux français de remplacer leurs vieux véhicules par des voitures plus récentes et moins polluantes grâce à un soutien financier allant de 1000 à 2000 euros.

- Il s'est également réjoui du **déploiement réussi du [dispositif Crit'Air](#)** au moment où est dépassé le seuil symbolique **de 10 millions de vignettes distribuées en France**.

Les « feuilles de route » publiées ce jour constituent une nouvelle étape importante pour mettre en mouvement toute la société sur cet enjeu de santé publique pour les Français. Elles portent sur une série d'actions permettant de limiter à court terme la pollution atmosphérique dans tous les domaines d'activité, notamment les transports, le logement et l'urbanisme, l'agriculture, l'industrie, les financements et la sensibilisation des citoyens.

Pour accompagner la mise en œuvre de ces mesures locales, de nouvelles actions seront également présentées prochainement pour améliorer la qualité de l'air partout en France, en écho aux attentes exprimées par les collectivités et en cohérence avec les travaux menés dans le cadre des Assises de la mobilité. Plusieurs dispositifs sont à l'étude comme un renforcement de la prime à la conversion dans les 14 zones concernées, un travail spécifique sur les zones à faibles émissions en partenariat avec les territoires exposés, des mesures en faveur des mobilités propres, des mesures pour réduire les émissions liées au chauffage au bois ou le développement d'alternatives au brûlage des déchets verts.

Retrouvez en ligne :

les 14 « feuilles de route » pour la qualité de l'air
le communiqué de presse

Le dispositif Crit'air :

Le certificat qualité de l'air – ou Crit'air – est un autocollant sécurisé, à coller sur le véhicule, qui indique sa classe environnementale en fonction de ses émissions de polluants atmosphériques. **Le dispositif permet de favoriser les véhicules les moins polluants** avec des modalités de stationnement favorables, des conditions de circulation privilégiées et la possibilité de circuler dans les zones à circulation restreinte (ZCR) ou circuler en cas de pic de pollution. Les usagers peuvent commander la vignette sur : www.certificat-air.gouv.fr

La prime à la conversion :

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les Français qui veulent acquérir une voiture neuve ou d'occasion récente (Crit'air 1 ou 2) émettant moins de 130 gCO₂/km peuvent recevoir **une aide à hauteur de 1000 €** en mettant au rebut un vieux véhicule polluant. Cette prime est doublée pour les ménages non imposables puisqu'elle passe **de 1 000 € à 2 000 €**. Une plateforme est à disposition pour répondre à toutes les questions que se posent les particuliers et les professionnels. **Rendez-vous sur : www.primealaconversion.gouv.fr**



Contact presse : 01 40 81 78 31
www.ecologique-solidaire.gouv.fr
[@Min_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)